

**M. Jean-Benoît ALBERTINI**  
**Préfet de la Seine-Maritime**  
**7 place de la Madeleine**  
**76000 ROUEN**

Le Havre, le 19 décembre 2024.

**Objet : Incendie de Bolloré Logistics – Rouen**

Monsieur le Préfet,

Suite à l'incendie de l'entrepôt de stockage de batteries au lithium et de pneus, loué par le groupe Bolloré Logistics auprès de l'entreprise Highway France Logistics 8, survenu à Grand-Couronne le 16 janvier 2023, la DREAL a mis en demeure les industriels de prendre en charge le financement de la barrière hydraulique installée afin de prévenir des dommages supplémentaires sur l'environnement, en luttant contre les infiltrations dans les sols et les nappes phréatiques, du lithium.

Or, j'ai appris par voie de presse, que ces arrêtés ont été jugés illégaux par le Tribunal administratif en novembre dernier.

Au-delà de l'incompréhension que suscite cette décision qui visiblement empêche dans l'état actuel des choses d'imposer aux pollueurs de financer les conséquences des dégâts qu'ils ont occasionné, j'apprends que la barrière hydraulique serait démantelée ou demeurerait à charge de l'Etat, donc du contribuable.

Une situation évidemment inacceptable d'autant que le caractère illégal de ce stockage de matières dangereuses a été révélé par la DREAL et que les industriels ont perçu de fortes sommes en indemnisation de la part de leurs assureurs.

Aussi, j'aurais souhaité obtenir des explications concernant le rejet par le tribunal de ces arrêtés, même si je n'ignore pas que les industriels disposent de moyens juridiques conséquents pour leur permettre d'échapper à leurs responsabilités.

Et, je souhaiterais connaître les suites que la Préfecture compte donner à cette situation pour d'une part maintenir les dispositifs nécessaires de protection de l'environnement résultants de cet incendie, et d'autre part imposer aux industriels pollueurs d'assumer enfin toutes les responsabilités en prenant en charge les frais inhérents, ne doutant pas que l'Etat n'en restera pas là dans cette affaire.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de toute ma considération.



Jean-Paul LECOQ